



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20241104-4100-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Date de mise en ligne : 5 décembre 2024

AT

DECISION MUNICIPALE DM_2024_129

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 (articles L 122.20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil municipal en date du 03 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 04 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 - De passer un contrat Guichet Unique avec Monsieur Franck GONZALES en sa qualité de SIAP en date des 7 et 8 décembre 2024 dans le cadre du Marché de Noël.

ARTICLE 2 - Le montant global de ces prestations sera inscrit au Budget Primitif 2024, chapitre 011, article 6228.

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 05/12/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**